



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

<b>Département</b>
Aisne
<b>Arrondissement</b>
Vervins
<b>Canton</b>
Vervins

**Séance du 15 avril 2022**

**Délibération : N° 2022-29**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Andrew BOIVENT, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Marie-Madeleine PRUSSE, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

## **USEDA remplacement de lampes à vapeur de Sodium Haute Pression (SHP) en LED (1ère tranche)**

### DELIBERATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Rénovation de SHP en LED (1<sup>ère</sup> tranche)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 108 620,57€ HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 56 292,81€ HT, et se répartit comme suit :

Accusé certifié exécutoire  
002-210201281-20220415-2002-29-DE  
Réception par le préfet : 25/04/2022

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Eclairage Public</u>	102 956,22€	51 478,11€	51 478,11€
Matériel	5 664,35€	849,65€	4 814,70€
Réseau			
-	<b>108 620,57€</b>	<b>52 327,76€</b>	<b>56 292,81€</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

## DECISION

Après discussion et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité :

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné

S'ENGAGE à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.

PRECISE qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

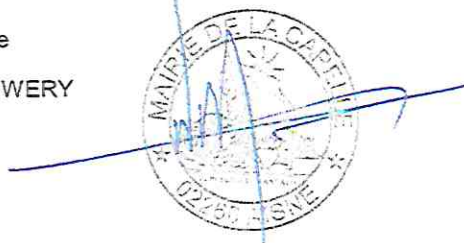
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2002-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022